

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

066/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Limitation de vitesse à 30 km/h – Rue des Bleuets

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu la demande de la MAIRIE, Faubourg Saint Roch à ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la vitesse Rue des Bleuets, à compter de la publication de ce présent arrêté et pour une durée indéterminée ;

- A R R E T E -

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, la Mairie de Romorantin-Lanthenay limite la vitesse à 30km/h Rue des Bleuets, à compter de la publication de cet arrêté et pour une durée indéterminée ;

Article 2 : Cette disposition sera matérialisée par la mise en place de la signalisation réglementaire ;

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlement en vigueur ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le Maire
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte

Publié ou notifié le **13 FEV. 2026**

Date de mise en ligne sur le site internet : **16 FEV. 2026**

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 11 février 2026

Par délégation du Maire
L'Adjoint,


Philippe SEGUIN

